



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

musées

Question écrite n° 16727

Texte de la question

M. Frédéric Roig attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les musées dans les territoires ruraux et périurbains. En effet, l'écart se creuse entre les petits et les grands musées, notamment en termes de location d'œuvres d'art. La France compte plus de 1 200 musées ; un sur deux réalise moins de 10 000 entrées par an, alors que le Louvre en reçoit près de 10 millions. Leurs moyens financiers ne sont pas comparables. Pour autant, les musées dans les territoires ruraux ont besoin de soutien afin que la culture soit accessible à tous. Certains grands musées n'exposent pas la totalité de leurs œuvres d'art, il leur serait possible alors de les prêter à d'autres musées plus petits. Aussi, il lui demande ce que compte faire le Gouvernement pour encourager la mobilité des œuvres vers les petits musées, dans un souci d'égal accès à une politique culturelle locale dynamique.

Texte de la réponse

La mise à disposition des régions des collections nationales est un domaine dans lequel l'État, depuis deux siècles, a marqué sa grande implication. Ainsi, le nombre d'œuvres aujourd'hui déposées en régions est quantitativement très important : 139 000 œuvres au total pour les musées nationaux, auxquelles il convient d'ajouter les 42 000 dépôts du Centre national des arts plastiques. Les nouveaux dépôts consentis au cours de l'année 2011 représentent 333 œuvres. Ces dépôts, d'une durée de cinq ans renouvelables, s'ajoutent à l'ensemble des dépôts antérieurement accordés. En outre, les musées nationaux poursuivent une politique active de prêts temporaires, se concrétisant par les très substantiels prêts qui sont accordés chaque année à l'ensemble des musées de France, en conformité avec la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui dispose notamment qu'« afin de favoriser sur l'ensemble du territoire un meilleur accès aux œuvres d'art appartenant à l'État et dont les musées nationaux ont la garde, l'État prête aux musées de France relevant des collectivités territoriales, pour des durées déterminées, des œuvres significatives provenant de ses collections. » Ainsi, en 2011, 178 prêts ont été consentis auprès de musées de France relevant de collectivités territoriales. Ces prêts portent sur 1 857 œuvres des collections nationales pour une valeur globale d'assurance de 896 M€. En ajoutant ceux du musée national d'art moderne (Centre national d'art et de culture Georges Pompidou), qui gère les mouvements des œuvres des collections dont il a la garde de manière autonome par rapport au Service des musées de France, 2 896 œuvres au total ont été prêtées par les musées nationaux aux musées territoriaux pour la seule année 2011. De plus, depuis la publication de la loi de 2002 relative aux musées de France, décidant le transfert de propriété des dépôts de l'État d'avant 1910 aux collectivités territoriales (art. L. 451-9 du code du patrimoine), la propriété de 6 455 œuvres a déjà été transférée aux collectivités territoriales en application de cette disposition qui participe à la consolidation des collections publiques territoriales. Récemment, la création du Centre Pompidou Metz et celle du Louvre Lens ont conforté ce souci de la recherche d'un équilibre territorial dans la répartition des collections publiques. Consciente toutefois que des grandes opérations de ce type ne pourraient pas être multipliées, la ministre de la culture et de la communication a souhaité que soient explorées d'autres pistes susceptibles de servir de levier à l'essor des musées de France et destinées à donner une impulsion nouvelle à cette circulation des collections publiques

dans les territoires. A cet effet, elle a confié à Monsieur Alain Seban, président du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, une mission « explorant les voies et moyens d'une amplification forte de la politique de diffusion » des collections nationales. Le rapport, attendu pour le 30 avril, devra notamment faire des propositions pour rapprocher les oeuvres de publics qui, quelles qu'en soient les raisons, ne se déplacent pas pour les voir.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Roig](#)

Circonscription : Hérault (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16727

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 935

Réponse publiée au JO le : [7 mai 2013](#), page 4984